

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, RICCA Pierre, DIEUZE Michel, ABADI Richard, GUERY David, COQUIN Charles, MASSOL Sandrine, BABEAU Stéphanie, ALVERNHE Céline, AUQUE Séverine.

Absents excusés : FARENC Jean (a donné pouvoir à RICCA Pierre), BORDES Thomas, CAUSSE Emilie (a donné pouvoir à MASSOL Sandrine), SUDRE Nathalie, GUERRA Christel (a donné pouvoir à DIEUZE Michel).

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR :

- Conventions SIVU VOIRIE.
- Délibération soutien aux enfants pratiquant une activité sportive dans un club de la commune de Valdériès.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 22 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTIONS SIVU VOIRIE

Mr le Maire présente dans le détail deux conventions pour le SIVU VOIRIE de Valdériès.

La première concerne la mise à disposition de Mme VIALA Christel, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à la mairie de Crespin, auprès du SIVU VOIRIE de Valdériès. Celle-ci assurera le secrétariat et la gestion comptable de ce conseil syndical auquel adhèrent les communes de Crespin, St Jean de Marcel et Valdériès. Cette convention a été mise à l'ordre du jour uniquement pour information.

La seconde convention entre le SIVU VOIRIE de Valdériès et la mairie de Valdériès traite du financement du conseil syndical précité. Par ce texte, la mairie de Valdériès s'engage à honorer tout appel de fonds de la part du SIVU VOIRIE de Valdériès. L'appel de fonds concernera les salaires, charges sociales et charges de fonctionnement pour la mise à disposition de Mme VIALA Christel et d'autre part pour tout ce qui concerne les travaux réalisés ou à réaliser. Il se fera uniquement sur facture préalablement vérifiée et certifiée par la mairie concernée.

Après délibération, cette seconde convention est approuvée à l'unanimité (13 voix pour).

DELIBERATION SOUTIEN AUX ENFANTS PRATIQUANT UNE ACTIVITE SPORTIVE DANS UN CLUB DE LA COMMUNE DE VALDERIES

La municipalité a décidé de soutenir financièrement les jeunes de moins de 18 ans pratiquant une activité sportive dans un club de la commune de Valdériès. Pour cela, Mr le Maire propose d'allouer une somme de 20 € par an et par enfant et cela sur deux activités au maximum. Après délibération, cette proposition a été validée à l'unanimité (13 voix pour).

QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative au budget du lotissement :

Mr le Maire explique qu'une décision modificative au budget du lotissement est nécessaire pour le remboursement de l'emprunt contracté dans le cadre de cet aménagement. Il précise qu'il s'agit d'un changement de ligne budgétaire.

Après délibération, cette décision modificative est approuvée à l'unanimité (13 voix pour).

Aménagement d'un trottoir sur la route d'Albi à la sortie du village :

Pour la sécurité des piétons, la municipalité souhaite réaliser des travaux sur la route d'Albi à la sortie du village. Un trottoir sera aménagé jusqu'au panneau sortie d'agglomération. Après accord du conseil municipal, pour faire réaliser l'avant-projet sommaire de cet aménagement et en tant qu'adhérente du CAUE, la mairie fera appel à ce service. Cette pré-étude est gratuite.

Projet de mise en place d'un petit poulailler à l'école :

L'école souhaite mettre en place à ses frais au sein de l'établissement un petit poulailler. Le conseil municipal a donné son accord pour ce projet.

Formation parents, enfants, enseignants aux violences faites aux enfants :

Les subventions allouées à l'école de Valdériès pour pouvoir bénéficier d'une telle formation ou sensibilisation sont insuffisantes. Il manque une somme de 500 €.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'octroyer cette somme à l'école (13 voix pour).

Goûter des enfants à l'occasion du cross de l'école :

Le cross de l'école doit se dérouler le 19 octobre 2021 au stade. A cette occasion, le goûter sera financé par la municipalité. Cette décision a été prise à l'unanimité (13 voix pour).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Le Maire Vincent RECOULES.